

# La Branche AT/MP et la normalisation en 2008

**RAPPORT DE L'ACTIVITÉ NORMALISATION 2008**  
**de la Branche accidents du travail /maladies professionnelles (AT/MP)**  
**de l'Assurance Maladie**



Depuis plus de 20 ans, une centaine d'experts de la Branche "accidents du travail - maladies professionnelles" (AT/MP) de l'Assurance Maladie participent à l'élaboration des normes françaises et européennes, voire internationales. En outre, la Branche finance, dans des domaines précisément définis, les travaux des commissions françaises au sein desquelles s'élabore la position à faire valoir au niveau européen.

EUROGIP coordonne les travaux de normalisation de la Branche depuis 1991.

## **GLOSSAIRE** (les sigles ou expressions suivis d'un \* sont développés ci-dessous)

**AFNOR** : Association française de normalisation

**BG Prüfzert** : Berufsgenossenschaftliches Prüf- und Zertifizierungsstelle, association de certification

**CEN** : Comité européen de normalisation

**CENELEC** : Comité européen de la normalisation électrotechnique

**CEI** : Commission électrotechnique internationale

**CNAMTS** : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

**CRAM** : Caisse régionale d'assurance maladie

**CGSS** : Caisse générale de sécurité sociale

**DRP** : Direction des risques professionnels (au sein de la CNAMTS)

**INRS** : Institut national de recherche et de sécurité

**ISO** : Organisation internationale de normalisation

**KAN** : Kommission Arbeitsschutz und Normung, Commission pour la sécurité et santé au travail et la normalisation

**RÉSEAU PRÉVENTION** : il regroupe la Direction des risques professionnels (DRP) de la CNAMTS, les services prévention et tarification des CRAM et CGSS ainsi que l'INRS et Eurogip.

**Le contenu de ce document a été approuvé par le Conseil d'administration d'EUROGIP du 2 juillet 2009.**

## PRÉAMBULE

2008 a été une année fertile en nouveautés pour l'activité normalisation de la Branche AT/MP.

Si cette activité fait partie intégrante du panel des actions de prévention de la branche AT/MP depuis des années, elle souffre d'une triple contrainte : les travaux menés ont une dominante technique importante, ce qui ne facilite pas leur appropriation par l'ensemble des acteurs de la prévention. Les résultats en matière de prévention des risques professionnels sont difficilement quantifiables alors même, qu'à l'évidence, chaque fois qu'un document de référence largement utilisé par la communauté des fabricants intègre des exigences de santé et sécurité, cela constitue incontestablement un progrès pour la prévention et la réduction en amont des risques. Enfin, une visibilité globale de l'action devait être organisée au même titre que pour les autres domaines de prévention.

L'adoption en fin d'année 2007 et la mise en œuvre dès 2008 des nouvelles orientations stratégiques de l'activité normalisation de la branche AT/MP a pour objectif de rendre plus lisible notre action normalisation et, partant, de mieux prioriser nos interventions en la matière. Tel est notamment l'objet de ce premier rapport d'activité spécifique consacré à la normalisation, considéré à la fois comme un support d'information sur les sujets traités par les préventeurs, mais également comme un outil d'aide à la décision pour nos investissements futurs en fonction des priorités de la branche AT/MP.

## 2008 : UN PREMIER RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ NORMALISATION

La participation de la Branche "accidents du travail / maladies professionnelles" (AT/MP) dans le domaine de la normalisation représente, depuis de nombreuses années, un réel investissement humain et financier.

Pourtant, les normes ne sont pas encore suffisamment utilisées au quotidien dans l'action de prévention ; la connaissance et l'image de cette participation réclament une valorisation au sein de la Branche.

En vue de mieux communiquer sur les actions réalisées dans ce domaine et de contribuer à promouvoir l'activité normalisation au sein de la Branche AT/MP, EUROGIP - qui coordonne cette activité - y consacrera désormais un rapport annuel spécifique. Le premier concerne l'année 2008.

Le présent document est une version allégée du rapport - sans l'annexe - et s'adresse aux interlocuteurs d'EUROGIP.

## POURQUOI S'INVESTIR DANS LA NORMALISATION ?

Depuis plus de vingt ans, le Réseau prévention de la Branche AT/MP, qui regroupe les préventeurs des risques professionnels dans les organismes visés, s'est largement investi dans des travaux de normalisation française et européenne. Ces dernières années, cette participation s'est progressivement renforcée au plan international.

Les raisons de participer à cette activité sont nombreuses.

**La normalisation participe à l'intégration de la sécurité dès la conception des produits** (machines, équipements de travail) ; elle permet donc d'améliorer la santé et la sécurité au travail.

Lorsqu'une norme contribue à résoudre un problème de prévention sur un équipement de travail, détermine les protocoles de mesure d'une nuisance ou les modalités de contrôle d'un dispositif de protection, elle facilite la prise en compte de ces questions dès la conception des équipements et en facilite le contrôle. Le niveau de prévention défini par la norme s'impose à tous les concepteurs qu'ils appliquent ou non la disposition technique correspondante de la norme. En effet, cette référence souple car d'application volontaire, n'interdit pas l'utilisation d'autres solutions que le concepteur jugerait pertinentes. Il convient néanmoins de souligner que la norme s'impose dans la majorité des cas aux fabricants comme la référence technique incontournable.

En participant activement aux travaux normatifs, les préventeurs veillent ainsi à l'intégration de grands principes de prévention, en amont, dans les normes.

**La normalisation vient en support de la réglementation communautaire.**

Les exigences essentielles de santé et de sécurité à atteindre dans la conception des produits sont imposées par les directives européennes "Nouvelle Approche". Elles visent un niveau de protection élevé et laissent le soin aux fabricants d'y répondre soit par des dispositions propres, soit par la conformité à une norme européenne "harmonisée", soit par une combinaison des deux.

Au plan européen, une norme harmonisée pèse lourd :

- poids technique en proposant des solutions techniques permettant d'atteindre les objectifs de sécurité des directives européennes ;
- poids réglementaire en apportant une sécurité juridique par la présomption de conformité à la réglementation ;
- poids économique en levant des entraves à la libre circulation des produits.

Il n'est donc pas possible d'ignorer ces normes européennes harmonisées qui ont pour principal objectif d'améliorer le niveau d'intégration de la sécurité des produits mis sur le marché européen. De facto, en veillant à la qualité des normes du point de vue de la prévention, les experts ont fait progresser la sécurité et l'efficacité des produits et contribué à l'harmonisation de méthodes d'essai et de mesure.

### La normalisation produit des références consensuelles et souples à grande échelle.

La norme reflète l'état de l'art à un instant donné. Pour l'élaborer, l'ensemble des parties intéressées se concertent et se mettent d'accord sur son contenu et notamment sur des solutions de prévention.

C'est alors une opportunité de faire valider concrètement idées et principes de prévention dans un cadre élargi, tout en sachant qu'une solution de prévention adoptée dans une norme pourra être directement mise en œuvre par les constructeurs.

L'expérience des membres des commissions de normalisation est ainsi capitalisée et les préventeurs de tous horizons peuvent se référer aux mêmes documents. Véritable outil de prévention, elle permet au préventeur de terrain de disposer d'une référence européenne ou internationale consensuelle sur un matériel, une méthode...

Faire évoluer une norme, c'est donc faire évoluer d'un seul coup le socle de référence santé et sécurité au travail d'un matériel, d'un dispositif, d'une méthodologie pour l'ensemble des acteurs de la prévention au plan européen, mais aussi international.

### La normalisation permet d'améliorer la connaissance des sujets de prévention.

Participer à la normalisation c'est disposer d'un poste d'observation privilégié sur l'évolution du contexte européen ou international pour les sujets intéressant la prévention. C'est aussi l'occasion d'identifier des sujets d'étude ou de recherches. Cette participation à la normalisation contribue donc à la veille technologique.

Les rencontres et échanges entre homologues (préventeurs et chercheurs) européens sont facilités permettant ainsi de confronter et d'ajuster les approches de prévention.

## UNE IMPORTANTE PARTICIPATION DU RÉSEAU PRÉVENTION DE LA BRANCHE AT/MP

La Branche AT/MP mobilise des experts choisis pour leurs compétences en fonction des sujets pour participer aux travaux de normalisation française, européenne et internationale.

En vingt années de participation, les experts du Réseau prévention ont contribué à la rédaction de plus de 1 000 normes nationales, européennes et internationales et ont joué un rôle important dans le cadre de la préparation des normes européennes harmonisées.

Le Réseau prévention\* a acquis ainsi une expérience solide du dispositif normatif, ce qui lui donne la capacité de faire valoir ses points de vue au plan européen et, pour certains domaines, au plan international.

Les préventeurs sont des acteurs reconnus dans les sys-

tèmes de normalisation européenne et internationale et leur présence se place à tous les niveaux de la normalisation : instances de l'AFNOR\* et du CEN\*, présidence de commissions de normalisation, animation de groupes de travail ; réseaux européens (Euroshnet).

En 2008, EUROGIP a coordonné l'activité de 85 experts du Réseau prévention, dont 4 de la CNAMTS\*, 30 des services prévention des CRAM\*, 49 de l'INRS\* et 2 d'EUROGIP.

Ces experts ont participé aux travaux de 47 Comités Techniques européens (45 CEN\* et 2 CENELEC\*) et 11 Comités Techniques internationaux (9 ISO\* et 2 CEI\*) et de plus de 178 groupes de travail européens ou internationaux actifs. Le Réseau prévention a aussi contribué à l'élaboration de normes purement françaises au sein de 13 commissions françaises.

Ces experts sont intervenus sur le contenu de normes transversales dans les domaines scientifiques ou techniques où le Réseau prévention dispose de compétences ainsi que de normes relatives à la conception de produits spécifiques. Sécurité des machines, équipements de protection individuelle, air des lieux de travail, acoustique, vibrations, ergonomie, produits de construction, sont autant de sujets traditionnellement suivis.

Le tableau ci-dessous précise ces participations par grands domaines de normalisation. La catégorie "thématiques nouvelles et/ou transversales" regroupe des sujets divers, souvent récents, tels que la normalisation relative à l'évaluation des risques, aux systèmes de formation continue, ou bien à la responsabilité sociétale des entreprises.

Domaines de normalisation	Participation du Réseau prévention*
Sécurité des machines	24 %
Thématiques nouvelles et/ou transversales	17 %
Engins de chantier, levage, manutention	16 %
Biologie, chimie, ventilation	13 %
Ambiances physiques	12 %
Protection individuelle et collective	9 %
Ergonomie	6 %
Produits de construction	5 %

Ainsi, en 2008, la participation active à la normalisation a permis de faire valoir l'expertise et l'expérience de terrain des préventeurs sur plus de 80 sujets.

EUROGIP finance les missions effectuées pour la normalisation des experts des **CRAM\*** et de la **CNAMTS\***. EUROGIP est donc en mesure d'évaluer le niveau de participation de ces experts aux différents groupes de travail, tant nationaux qu'euro-péens ou internationaux.

En 2008, 16 experts des services prévention des CRAM\* ont réalisé 71 missions pour la normalisation pour une durée totale de 119 jours. La durée moyenne d'une mission est de 2 jours par réunion et d'un peu plus de 7 jours par expert. Ces chiffres ne comptabilisent que les temps effectifs de réunion.

Sur ces 71 réunions, 49 ont été organisées sur le plan national par une commission française de normalisation pour finaliser un projet avant enquête ou bien participer au dépouillement de l'enquête sur le projet de norme. 17 réunions se sont tenues sous l'égide du CEN\* et 5 de l'ISO\*. Les 5 réunions ISO ont été organisées dans un pays membre de l'Union européenne.

## 2008 : MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Ces dernières années, des études ont été menées sur l'impact de la normalisation en matière de santé et sécurité au travail ainsi que sur la qualité des normes et l'efficacité de la Nouvelle Approche au plan européen (Commission européenne), au plan national (AFNOR\* en France, KAN\* et BG Prüfzert\* en Allemagne) et, plus spécifiquement, au plan de la prévention [cf. Rapport d'évaluation "Impact de la nouvelle approche sur la prévention des risques professionnels" avril 2008].

Les résultats de ces études ont globalement confirmé l'utilité des normes, leurs effets positifs sur l'élévation du niveau de sécurité en Europe ainsi que l'efficacité de la mobilisation du Réseau en normalisation.

Pour autant, le contexte normatif ayant évolué, des **orientations stratégiques** ont été définies en novembre 2007 et **mises en œuvre au cours de l'année 2008**.

Ces orientations ont confirmé l'importance de la norme comme outil de prévention et la nécessité de maintenir la participation de la Branche AT/MP à l'élaboration et à la révision des normes en vue :

- de **participer aux travaux internationaux** jugés importants pour la prévention et contrer ainsi le risque de perte d'influence lors du passage des normes du CEN\* à l'ISO\* tout en promouvant à l'international l'acquis européen et son niveau de sécurité élevé ;

- d'**améliorer les normes existantes** en :

- intégrant le retour d'expérience des utilisateurs des normes lors de leur révision,
- ajustant l'état d'évolution de la technique,
- couvrant plus encore la prévention des risques de maladies professionnelles (TMS, cancers, surdité) et les aspects liés au bruit, aux vibrations, à l'ergonomie, aux gaz, vapeurs, poussières...

Une **ligne de conduite pour optimiser cette participation** a été précisée dans ces orientations et **suivie en 2008** ; elle consiste à :

- **sélectionner les sujets de travail** en distinguant les sujets traditionnels pour la prévention (sécurité des machines, métrologie, méthodes de mesure des agents physiques et chimiques, équipements de protection individuelle) des sujets nécessitant une expertise préalable et une décision collective avant de s'y investir.

- **définir le niveau d'implication de l'expert** en fonction de l'importance accordée au sujet, de sa capacité à participer à ces travaux et notamment selon les compétences disponibles.

- **préciser les aspects financiers de la participation** de la Branche AT/MP au processus de normalisation.

- **exercer une veille permanente** sur :

- les projets en cours (dont les enquêtes probatoires) et les mises en révision des normes existantes sur des champs investis ou non ;
- l'émergence de nouveaux sujets de normalisation en étendant la veille normative à d'autres domaines (Comités d'Orientations Stratégiques l'AFNOR (COS), autres bureaux de normalisation sectoriels...).

## PILOTAGE GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Une **architecture de pilotage nouvelle** a vu le jour en 2008. Composée d'un groupe de travail appelé "Coordination normalisation", d'un Comité de pilotage normalisation et des Champs coordonnés de la Branche AT/MP, elle vient en appui à EUROGIP.

**EUROGIP**, sur la base des missions qui lui ont été confiées par sa convention constitutive, a acquis près de 18 ans d'expérience du pilotage et de la coordination des activités normalisation de la Branche AT/MP.

Sa compétence lui permet de coordonner cette activité aux plans européen et international. De ce fait, le groupement est depuis 2008 l'interlocuteur unique des bureaux de normalisation (AFNOR, UNM, UTE...), le point de centralisation de la veille, le pilote de la coordination normalisation et le co-pilote du Comité de pilotage normalisation.

La **Coordination normalisation**, groupe de travail en place depuis de nombreuses années, piloté par EUROGIP, est composée de représentants de la DRP\*, de la CRAM\* Ile-de-France, de l'INRS\* Paris et Lorraine. Ce groupe a pour nouveau rôle de mettre en œuvre les orientations et de proposer au Comité de pilotage normalisation les arbitrages nécessaires. La représentation de cette coordination a été élargie en 2008 à d'autres CRAM et notamment à la CRAM du Centre.

Le **Comité de pilotage du nouveau Champ coordonné de prévention Normalisation** a été créé en janvier 2008. Co-piloté par la CRAM du Centre et EUROGIP, ce comité regroupe des représentants des directions de la DRP\* et de l'INRS. Dans le cadre des orientations stratégiques, il a pour mission d'arbitrer les décisions relatives à la participation de la Branche AT/MP en portant une attention particulière aux sujets nécessitant une expertise préalable.

**Les autres Champs coordonnés de prévention de la Branche AT/MP** mis en place début 2008 par la CNAMTS\* pour une nouvelle ingénierie de prévention seront régulièrement sollicités sur les sujets relevant de leur compétence, en particulier pour la recherche d'experts.

Il leur sera demandé d'intégrer, le cas échéant, les travaux de normalisation à la stratégie élaborée dans leur champ et de réaliser, en tant que relais, un recensement des personnes susceptibles de participer à la normalisation dans leurs domaines.

## NORMALISATION : DES OUTILS AU SERVICE DE LA PRÉVENTION

Dans le cadre de sa mission de coordination et d'assistance, EUROGIP a développé un ensemble d'actions visant à **renforcer l'efficacité de la participation aux travaux de normalisation**.

Outre l'organisation d'un séminaire biennal pour les experts normalisation, EUROGIP assure l'information des nouveaux experts et propose une assistance linguistique (traductions, financement de formations et d'abonnements à des revues linguistiques (une quinzaine en 2008), etc.).

EUROGIP fournit une information sur la normalisation régulièrement actualisée en 2008 via la base de données électronique "**Normabase**" accessible via le site Internet d'EUROGIP [www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr).

Cet outil est, dans sa partie accessible au public, une base de données sur les projets de normes relatives à la santé et sécurité au travail en cours d'élaboration au plan international, européen ou français.

La partie privée de Normabase, réservée aux experts "normalisation" du Réseau prévention, comprend le répertoire des experts, la structure des comités techniques européens ou internationaux au sein desquels les travaux de normalisation

s'élaborent ainsi que des informations sur les commissions de normalisation correspondantes.

Les données extraites de cette base permettent la mise à jour annuelle des publications **Partenor** et **Normavenir** principalement diffusées aux experts normalisation. Partenor est le répertoire des travaux de normalisation européenne relatifs à l'hygiène et la sécurité auxquels les experts du Réseau prévention participent. Normavenir recense l'ensemble des projets de normes suivis, au plan français ou européen, par des experts.

Tous les deux ou trois mois, selon l'actualité normative, la lettre électronique "**Normaprev**" complète utilement l'information de ces experts, facilitant ainsi leur compréhension du contexte institutionnel normatif.

En 2008, cinq numéros de Normaprev ont été réalisés par le Groupement et diffusés à 150 destinataires.

EUROGIP s'efforce aussi de **faire entendre le point de vue de la prévention dans les normes** notamment en multipliant les actions visant à donner plus de poids à la prévention dans les instances de normalisation.

Parmi les actions traditionnelles, la **procédure de consultation interne** sur les projets de normes soumis à enquête a permis d'émettre en 2008 un avis collectif, sur consultation de près de 400 agents du Réseau, sur une trentaine de projets relevant des thématiques "engins de chantier, levage, manutention", "sécurité des machines", "produits de construction" ou encore "chimie, ventilation".

EUROGIP est, avec l'INRS, la KAN et la BG Prüfzert, membre fondateur d'**EUROSHNET**, le réseau des préventeurs européens impliqués dans la normalisation, les essais, la certification et la recherche associée à ces activités (cf. [www.euroshnet.org](http://www.euroshnet.org)).

En 2008 EUROGIP a participé aux réunions du comité de pilotage et du secrétariat permanent de ce Réseau européen. Le Groupement a de plus contribué à la maintenance du site Internet et à l'animation du Forum "questions générales".

Enfin, à la demande des organisations syndicales françaises, EUROGIP a participé à des **journées de formation intersyndicales** en 2008 visant à intensifier la participation des syndicats dans la normalisation, outil de prévention. Ces journées ont conduit à la décision du lancement d'une expérimentation dans la région de Rouen en 2009 portant sur l'organisation du retour d'expérience des salariés utilisateurs de machines dans les normes.

Des actions sont également coordonnées par le Groupement pour mieux faire connaître les normes et leur intérêt pour la prévention.

**Les fiches analytiques sur des normes nouvellement publiées spécifiques à une catégorie de machines.**

Rédigées avec le concours des experts du Réseau, ces fiches

mettent en évidence les points de prévention traités et non traités par la norme (outil disponible sous forme papier et sur Internet). Une nouvelle série d'une vingtaine de fiches a été réalisée en 2008.

Chaque année, EUROGIP met à la disposition des agents du Réseau prévention ainsi que des partenaires sociaux, un important fonds documentaire rassemblant les normes publiées intéressant le domaine "santé, sécurité et conditions de travail".

Cette base de données électronique, appelée **Intranormes**, est mise à jour chaque année en partenariat avec l'AFNOR et les ministères du Travail et de l'Agriculture. La version 2008 de ce produit contient 2 023 normes dont plus de 2 300 nouvelles pages au cours de l'exercice.

EUROGIP a enfin contribué financièrement à la version française d'une brochure réalisée par l'ETUI (Institut syndical européen) en collaboration avec la KAN et des experts de l'INRS, intitulée "**La nouvelle directive Machines - Changements introduits par la révision**". Ce document analyse les exigences en matière de santé et de sécurité des utilisateurs de machines et les principales évolutions par rapport à l'ancienne directive. Il vient en complément utile du Guide d'Application de la directive Machines en cours d'actualisation par la Commission européenne. La normalisation du domaine machines est concernée de près par cette révision. La version française de ce document a été mise en ligne sur le site [www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr) en 2008 et la diffusion papier est assurée par le Groupement sur demande.

## FAITS MARQUANTS 2008

En 2008, certaines actions spécifiques lancées ou renforcées dans le cadre de la mise en œuvre des orientations stratégiques méritent d'être citées.

Répondant à un souci de **rationalisation de la participation financière de la Branche AT/MP au processus normatif**, EUROGIP est devenu l'unique interlocuteur des bureaux de normalisation pour l'ensemble des participations du Réseau prévention.

L'année 2008 a été marquée par le passage à un financement individualisé des participations des experts dans les commissions de normalisation françaises. Ce passage à une contractualisation pour Afnor et l'Union de Normalisation de la Mécanique (UNM) s'est substitué au financement traditionnellement apporté sur des thèmes comme ergonomie, acoustique, vibrations ou sécurité des machines.

EUROGIP a ainsi financé en 2008 les droits d'inscription annuels de quarante-neuf experts dans vingt-sept commissions de normalisation gérées par l'AFNOR et de vingt-neuf experts dans vingt commissions de normalisation gérées par l'UNM.

Un des objectifs d'Euroshnet est d'harmoniser le plus en

amont possible les positions des préventeurs en vue de garantir une meilleure prise en compte des aspects santé et sécurité au travail dans les normes européennes et de s'efforcer de **préserver l'acquis communautaire au plan international**. EUROGIP a donc contribué, au côté de l'INRS, à la réalisation de la 3<sup>e</sup> conférence européenne d'Euroshnet tenue à Cracovie (Pologne) à l'automne 2008 sur le thème : "Des produits plus sûrs pour des lieux de travail compétitifs". À cette occasion, 160 experts venus de 22 pays différents ont pris connaissance de ce qui s'appelle désormais le "Mémorandum de Cracovie" rédigé par les préventeurs d'Euroshnet. Ce mémorandum propose des pistes d'amélioration des systèmes de normalisation et de certification européens.

**Le contexte de révision des normes** est une occasion de contribuer à l'amélioration du contenu des normes existantes en facilitant la remontée des observations du terrain vers les instances de normalisation. À cet effet, le dispositif de signalement de problèmes de prévention relancé par la CNAMTS\* et EUROGIP en 2006 permet le recueil des observations des acteurs de terrain et utilisateurs des normes sur les problèmes liés à des insuffisances dans les normes. Ainsi, sur 26 fiches émises par 11 CRAM, une dizaine a un lien direct avec la normalisation. À titre d'exemple, deux fiches relatives aux élévateurs de type monte-charge ont conduit au retrait du catalogue Afnor de deux normes expérimentales devenues dangereuses pour la santé et la sécurité au travail.

En 2008, constatant l'utilité de ce dispositif de signalement pour la prise en compte des informations du terrain, le Comité de Pilotage "Équipements de travail" a créé un Bureau en charge du suivi de ces fiches de signalement de problèmes de prévention ; EUROGIP participe aux réunions trimestrielles de ce Bureau.

EUROGIP a été désigné dans les orientations stratégiques comme **point de centralisation de la veille** avec pour mission de coordonner la collecte des informations et d'en assurer la distribution et l'exploitation.

Pour ce faire, la remontée systématique des informations des experts ayant participé à des réunions de normalisation (comptes rendus de réunion INRS\* et CRAM\*) a été organisée en 2008. Une réflexion sur la mise en place d'un système de veille sur l'activité des commissions de normalisation lorsque la Branche AT/MP ne participe pas directement aux travaux a été amorcée. Des commentaires sur des projets non investis par la Branche AT/MP ont été formulés auprès des bureaux de normalisation concernés.

## PARTICIPATION DU RÉSEAU AUX TRAVAUX DE NORMALISATION POUR 2008

Avancées significatives dans le contenu technique des normes, valorisation internationale et pérennisation de résul-

tats de recherche et de connaissance en prévention développés par le Réseau (par la reprise de procédures d'essais développées par le réseau par exemple), contribution à l'amélioration des dispositifs normatifs... Les résultats obtenus en 2008 par le Réseau sont très positifs dans l'immense majorité des cas.

### Domaine des machines

Le domaine des machines est actuellement couvert par plus de 600 normes traitant de leur sécurité.

Outre la participation aux travaux de révision des **normes génériques** (types A et B), la Branche AT MP valorise ses compétences en travaillant à l'amélioration de certaines **normes spécifiques à une catégorie de machines** (type C). De nombreux sujets de machines spécifiques où le Réseau prévention participe concernent des machines à niveau de sinistralité élevée à fort taux de gravité [Appareils de levage à charge suspendue, chariots industriels, machines de BTP, machines pour la transformation de la viande, ascenseurs et montes charges].

Les normes génériques établissent les notions fondamentales et les principes de conception applicables à toutes les machines pour les rendre plus sûres. La participation des préventeurs est donc indispensable sur ces sujets traités par exemple au CEN/TC114 - ISO/TC 199 "Sécurité des machines" ainsi que ceux du CENELEC/TC 44X – CEI/TC44 "Aspects électrotechniques de la sécurité des machines".

La grande majorité des sujets suivis concernent des **révisions de normes** déjà publiées.

La nouvelle directive Machines précise les exigences relatives aux principes ergonomiques et aux émissions des machines ce qui implique de veiller à améliorer les normes relatives aux machines sur ces points. Par exemple, les actions dans le cadre du CEN/TC 211 "Bruit des machines - Mesurage et déclaration" pour que l'incertitude de mesurage soit mieux prise en compte dans les normes.

Dans certains sujets comme celui des machines pour les plastiques et le caoutchouc, CEN/TC 145, ou bien celui des robots industriels, CEN/TC310 il n'y a pas ou peu de constructeurs français mais de **nombreux utilisateurs ou intégrateurs**, la présence des préventeurs est alors indispensable pour veiller à ce que l'aspect sécurité des utilisateurs soit pris en compte dans la norme.

Souvent, sur ces mêmes sujets, les préventeurs français sont seuls au sein du groupe de travail européen ou international ce qui en général augmente la difficulté à faire entendre la voix de la prévention dans un groupe de travail.

Sur d'autres sujets en revanche, les groupes de travail sont composés d'une **majorité de constructeurs** français et souvent le parc de machines est conséquent, par exemple, les machines de boulangerie. L'action de prévention consiste alors à faire admettre la remise en cause de certaines pratiques professionnelles liées au savoir-faire de l'utilisateur

pour installer des dispositifs prévenant certains risques. Dans une pareille configuration, lorsque le consensus aboutit en faveur des principes de prévention défendus en réunion, l'efficacité de l'action est de large portée.

L'absence d'experts de terrain est regrettée sur de nombreux sujets où des experts INRS assurent seuls une participation (machines plastiques, engins de damage, robots productique équipements de procédés thermiques industriels...).

A contrario, une bonne implication de préventeurs de terrain sur certains sujets a apporté des résultats probants pour la prévention en dépit d'un contexte peu favorable comme c'est le cas pour les équipements aéroportuaires au CEN/TC 274 et à l'ISO/TC 20 SC9 GT3 pour la manutention des bagages.

### Domaine des Équipements de protection individuelle (ÉPI)

Ce domaine est actuellement couvert par un parc de l'ordre de 350 normes publiées. L'essentiel des travaux concerne la révision de ces documents.

Selon les fiches de suivi renseignées pour 2008, 1 Comité Technique européen (CEN\*) et 2 TC internationaux (ISO\*) font l'objet d'une participation active du Réseau. De plus, 2 TC du CEN sont activement veillés par des experts. Les sujets ÉPI sont exclusivement suivis par des experts de l'INRS.

La promotion et la défense de l'approche européenne de la prévention au niveau international se font dans un contexte de révision de normes. Ceci requiert un travail en profondeur avec par exemple la réalisation de travaux d'étude spécifiques notamment pour intégrer les résultats des travaux de recherche de l'INRS dans les nouveaux documents. Par exemple le sujet "appareil de protection respiratoire" requiert des études pour préciser la validation des durées de stockage ou encore la notion de réutilisation des équipements.

La participation sur ce domaine ÉPI tend à s'accroître mais représente un investissement utile puisque le constat actuel montre que toutes les normes du CEN/TC79 SC8 concernant les appareils filtrants de protection respiratoire ont été amendées sur la base des préconisations des experts INRS\*.

### Lieux de travail, ambiances physiques, ergonomie et chimie

De nombreuses normes élaborées dans ces domaines visent à caractériser des procédures de mesurage.

Par exemple, pour :

- mesurer l'exposition au bruit au travail et in fine mener des actions pour le réduire ;
- évaluer, par la mesure et le calcul, l'exposition du corps humain aux champs électromagnétiques ;
- connaître les concentrations des polluants dans l'environnement de travail et pouvoir ainsi évaluer l'exposition des tra-

vailleurs aux polluants de l'air.

La participation du Réseau prévention\*, majoritairement de l'INRS\*, sur ces sujets permet de valoriser au plan international le travail effectué en France. C'est le cas par exemple pour l'acoustique sur les lieux de travail avec la valorisation des travaux de l'INRS en acoustique prévisionnelle. L'apport est réciproque puisque des méthodes de mesurage des polluants dans l'air développées à l'INRS ont pour source des travaux de normalisation ISO\*.

Cette participation est aussi utile pour apporter l'expérience de terrain des CRAM\* et équilibrer les exigences des fabricants ou installateurs en recentrant les travaux sur les exigences pour les utilisateurs. Par exemple, les travaux sur l'éclairage intérieur des lieux de travail où doivent être pris en compte les problèmes de vision des utilisateurs.

Les normes d'ergonomie quant à elles visent à définir les principes ergonomiques à intégrer lors de la conception d'outils, de postes ou de situations de travail. La participation aux travaux permet d'agir en amont sur la prévention des pathologies liées à la manutention manuelles de charges. En matière d'ergonomie, il convient de citer l'existence de freins à la construction d'un référentiel commun du fait de différences d'approches notables entre les pays.

### **Produits de la construction**

La participation du Réseau prévention vise notamment à faire prendre en compte la dimension "hygiène et sécurité" dans les documents d'exécution des entreprises et les cahiers des charges des appels d'offres.

Il s'agit aussi d'obtenir que les exigences des normes demandent, lors de la préfabrication - et donc à la conception -, l'intégration de dispositifs permettant d'assurer, en sécurité, le transport, le levage, la manutention et la stabilité provisoire des éléments préfabriqués dans l'ouvrage définitif.

Cette tâche est difficile et les freins sont nombreux, notamment car l'incorporation d'inserts de manutention lors de la préfabrication est techniquement compliquée. Néanmoins, compte tenu de l'enjeu de prévention et parce que cette pratique se développe peu à peu, il est important de poursuivre la participation aux travaux de normalisation dans ce domaine.

### **Biologie, diagnostics dans les immeubles bâtis**

La participation d'expert des CRAM\* et de l'INRS\* aux travaux de normalisation franco français dans le domaine du diagnostic dans les immeubles bâtis vise en particulier à faire remonter les problèmes rencontrés sur le terrain pour étayer les demandes précises des utilisateurs. Elle vise aussi à vérifier l'adéquation des équipements de protection individuelle préconisés par rapport à l'empoussièrement dans les lieux de travaux. Cette participation contribue ainsi à la protection des salariés exécutant les travaux.

La participation d'experts de l'INRS\* à une plate-forme AFNOR\* sur les risques légionelles cherche à prendre en compte la prévention des risques professionnels dans des activités susceptibles d'exposer à des légionelles. Créée depuis 2007 selon le souhait des pouvoirs publics français, cette plate-forme permet en particulier de constituer un réseau d'échange sur cette thématique d'actualité.

### **Problématiques nouvelles ou transversales**

La normalisation relative aux nanotechnologies est assez récente et couvre un domaine en plein essor qui devrait créer de l'emploi direct à moyen terme dans de multiples secteurs d'activité. L'aspect santé et sécurité tient une place prépondérante dans les réflexions en cours sur cette nouvelle problématique et fait l'objet d'un groupe de travail spécifique aux plans européen et international, auquel l'INRS participe. Un guide de bonnes pratiques de travail favorisant la gestion des risques liés aux nanoparticules et nanomatériaux est en cours d'élaboration.

Enfin, la normalisation internationale relative au développement durable aborde dans un groupe de travail spécifique l'ensemble des aspects de la responsabilité sociétale des organisations, y compris la santé et la sécurité au travail. Elle vise aussi à déterminer des méthodes d'évaluation et de preuve de l'activité et des résultats de l'organisation dans tous les domaines, santé et sécurité au travail incluse.

La participation du Réseau prévention à ces travaux permet notamment de contribuer à maintenir une place visible de la prévention des risques professionnels dans une approche globale de la responsabilité sociétale. Elle vise aussi à défendre à l'international une approche santé et sécurité au travail cohérente avec l'approche européenne et française. En outre, cette activité a permis d'affirmer la place et la compétence du Réseau sur un sujet très actuel auprès des instances régionales et nationales.



**55 rue de la Fédération**

**F-75015 Paris**

**Tel. +33 (0)1 40 56 30 40**

**[www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr)**